

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Séance du 17 juin 2010

L'an deux mille dix

et le 17 juin,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME HENRY Mireille – GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice
ADJOINTS

- MM. BARBE Paul – BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie – IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MME CUCCIA Andrée – Mme MICHEL Françoise - MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MME EYRAUD Marlène - M. PETITJEAN Daniel - MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette –

ABSENTS : M. BERTON Christian – Mme BEUCHAT Danielle - MELLES DUQUESNAY Charlene - AMBROSIO Angélique - M. BONO Guy

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 51/10 - Appel d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires – Autorisation de signature des marchés

Monsieur SAMBAIN rappelle au Conseil Municipal que la Commune procède régulièrement à l'achat de denrées alimentaires pour l'élaboration des repas par la cuisine centrale. Il convient de renouveler les marchés en cours qui expirent le 31 juillet prochain.

Il a donc été procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commandes d'une durée de 12 mois expressément renouvelable deux fois, soit 36 mois au maximum, à prix unitaires révisables et alloti dans les conditions suivantes :

Lot	Désignation	Montant HT mini par période	Montant HT maxi par période
1	Fruits et légumes non bio	30 000 €	80 000 €
2	Fruits et légumes bio	10 000 €	30 000 €
3	Viandes et charcuteries	30 000 €	70 000 €
4	Volailles fraîches	10 000 €	30 000 €
5	Produits surgelés	50 000 €	80 000 €
6	Epicerie et boissons non alcoolisées non bio	35 000 €	70 000 €
7	Epicerie et boissons non alcoolisées bio	10 000 €	25 000 €
8	BOF et préparations élaborées fraîches	35 000 €	70 000 €

A l'issue de la réception des offres, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 26 mai 2010 a attribué les marchés comme suit :

LOT	DESIGNATION	CANDIDATS RETENUS	ADRESSES
1	Fruits et légumes non bio	CANAVESE SAS	CD 2, La Muscatelle - BP 161 13675 AUBAGNE cedex
2	Fruits et légumes bio	BIODISTRIFRAIS-CHANTENAT	1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS
3	Viandes et charcuteries	SAS ALAZARD & ROUX	Chemin de la Grasille 13150 TARASCON
4	Volailles fraîches	SOCIETE GEPHI	Impasse du Mèlèze 13013 MARSEILLE
5	Produits surgelés	DAVIGEL SAS	ZI Louis Delaporte BP 41- 76201 DIEPPE Cedex
6	Epicerie et boissons non alcoolisées non bio	TRANSGOURMET MEDITERRANEE	Ecopole, BP 54 - 13558 SAINT MARTIN DE CRAU cedex
7	Epicerie et boissons non alcoolisées bio	BIODISTRIFRAIS	1, rue du Mont Blanc 69960 CORBAS
8	BOF et préparations élaborées fraîches	BRAKE France Service SAS	1, rue J.B Perrin BP 3049 34514 BEZIERS cedex

En conséquence, Monsieur SAMBAIN demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises susvisées.

Où le rapporteur en son exposé, et après en voir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative Tout Simplement », et 4 abstentions du groupe de l'opposition « Construisons l'avenir » en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2010.

LE MAIRE